

Fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialités « bâtiments, génie civil » et « services et intervention techniques » session 2026

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2025_119 du 11 août 2025 portant ouverture du concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « bâtiments, génie civil » et spécialité « services et intervention techniques » session 2026 ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation, et de spécialisation des centres de gestion de la région Occitanie ;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Les listes des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « bâtiments, génie civil » ouvert par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au titre de l'année 2026 sont arrêtées conformément aux listes ci-dessous sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

La liste des candidats au concours externe comporte 81 noms :

NOM	PRENOM	OBSERVATION
ALDEBERT	Jerome Marie	
ALIGNOL	Olivier Frédéric Michel	
ARIBIT	Rémi François	
AUBRY	Aurélie Janine Micheline	
AUDARD	Christopher	
BALSIERE	Alexandre	Sous réserve
BARRIER	Catherine Marie-Josephe	
BAUDUIN	Julie	
BEAUVAIS	Romane	

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026

ID : 048-284800026-20260319-2026_047-AR



BERLAIMONT	Pascal	Sous réserve
BEUCHER	Thomas	
BONNAL	Kevin	
BORJA	Pierre-André Gérard	
BOU	Adrien	
BOUSSIF	Aymen	
BOUYSSOU	Clément	
CALMETTES	Vincent	
CATHALO	Charly	
CHERON	Anne-Lise	
CHICO	Juanita	
CHORIN	Benjamin	
CHU VAN DUC	Mickael Olivier	
CONSTANS	Nicolas	Sous réserve
CORTES	Emilie	
CRESENT	Bastien Olivier	
CROUZAT	Vincent	
DARQUIER	Guilhem	
DAYDÉ	Manuel	
DERRIKS	Vanessa	Sous réserve
DIAZ	Emilie	
DROU	Julie	
DUMAY	Julien	
DUVERT	Emilien	
FAURÉ	Vincent	
FERNANDES	Florian	
FORTIN	Vanessa	
GARDIE	Yoann	
GAYRARD	Remi	
GORSE	Julien	
GROS	Charlotte	
GUENON	Etienne Baptiste	
IGOULEN	Karen	
IMPERATORI	Eva	
JALLAMION	Celine	
JUBELY	Guillaume	
KERTESZ	Laurie Régine Colette	
LACOMBE	Gaëtan Théo Lenzo	
LANGLADE	Justine	
LATOUCHE	Rodolphe	
LEFER	Corentin	
LENOBLE	Ludovic	
LETOUZEY	Guillaume	
LICIR	Riyad	Sous réserve
MANISCALCO	Yannik Mario Albert	
MENANT	Sébastien Louis Camille	
NICARD	Thibaut	
NOVAIS	Robin	
PALMIER	Thierry	
PASQUIER	Laetitia Magali	

PATRAUD	Aline Lucie Mélanie	
PAULY	Thomas	
PELTIER	Nicolas	
PEREZ	Jean-Vincent	
PIFFADY	Nathalie	
PLANTADE	Cindy	
POPRAWSKI	Quentin	Sous réserve
PRAT	Jules	
PRESSON	Guillaume	
REDONDO	Mélissa	
RIGAUX	Gautier Wadeck	
ROBERT	Guillaume André Louis	
ROUDET	Vincent	
ROUSSEAU	Candice	
SAVY	Mickael	
SIRGUE BEC	Céline Marie Henriette	
STEINER	Yoann	
TERMON	Arthur	
TRINQUART	Marine	
UZKIANO OGUETA	Diego	
VERNET	Cindy	
VIGUIER	Dominique	

La liste des candidats pour le concours interne comporte 39 noms :

NOM	PRENOM	OBSERVATION
AUSSARESSSES	Christophe	
BELLAL	Djamal	
BELLUNE	Seynabou	
BERDOT	Hervé	
BONNET	Sebastien	
BRIAL	Claude-Armand	
CAVAILLÉ	Pascal	
CHARRAULT	Benjamin	
CHEVTCHENKO	Vincent	
DE NITTO	David	
DE PIERPONT	Caroline	
DROISSART	Julien	
DUBUS	Antoine	
EMULO	Cyril	
FERRY	Emmanuel	
GARCIA	Nathan	
GAY	Julien	
GEORGES	Jerome Germain	
GUERACHLI	Sabah	
HEDIN	Audrey	
HERREROS	William Gilbert	
ISOARD	Christophe	
LAURENT	Matthias René Adrien	
MADERN	Jean-Luc	

MARCHIS	Cécile	Envoyé en préfecture le 19/03/2026
MIRA	Joris Quentin	Reçu en préfecture le 19/03/2026
MOREL	Alix	Publié le 19/03/2026
NEVEU	Hervé	ID : 048-284800026-20260319-2026_047-AR
OLLIVIERO	Guillaume	
PORTO	Loïc	
REBOUL	Franck Emmanuel	
RUIZ	Lionel	
SALLES	Julien	
SALMONS	Jerome	
SANCHEZ	Ivan	
VERRIER	Maxime Yves Michel	
VIDAL	Sébastien	
VIEGAS	Mikael Alain Joachim	
YKEN	Carole	

La liste des candidats admis à concourir au 3^{ème} concours comporte 17 noms :

NOM	PRENOM	OBSERVATION
CAMMAS	Frédéric Emilien	
COLLONGE	Paul-Eric	
COMTE	Fanny	
DERRIKS	Vanessa	
DULFOUR	Yannick	
GENSBITTEL	Nicolas	
GIMENEZ	Sébastien	
HORNY	Nicolas	
LOT	Jeremy	
MARCHIO	Yann David	
POPRAWSKI	Quentin Jean Philippe	
RAMOND	Florian Loïc Quentin	Sous réserve
RIVIÈRE	Guillaume	
SCHIMPF	Gregory	
SFREDDO	Guillaume	
TAVARES FALÉ	Ricardo	
VLAEMYNCK	Julien Marc Francis	

ARTICLE 2 – Les listes des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « services et intervention techniques » ouvert par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au titre de l'année 2026 sont arrêtées conformément aux listes ci-dessous sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

La liste des candidats au concours externe comporte 34 noms :

NOM	PRENOM	OBSERVATION
AGNESSENS	Davy	Sous réserve
AGRAIN	Jean-Marie Louis Marius	
ARMAND	Christelle	
ASSÉMAT	Kévin	
BENARD	Maurice	

BOURAHILA	Hakim	
BRUGUIERE	Olivier	
CABOT	Mathieu	
CAMPA	Cédric	
CARMAGNAT	Paul	
DA COSTA	Laeticia	
DA CUNHA	Joaquim	
DA CUNHA	Damien	
DERVILLEE	Fabien	
DESCAILLOTS	Eric	Sous réserve
EL FOUR	Said	
EUCHI	Imad	
FERNANDEZ	Yohan	Sous réserve
GARNIER	Samuel Joseph	
GASCON	Nicolas	
GRAS	Joris	
HERAULT	Nathan	
JOB	Marlaine	
JOB	Emilien	
LARGET	Antonin	
LAURENT	Maxime Benjamin	
LOKMANE	Laïd	
LORAND	Cédric	
MARTINENT	Xavier	
MAUREL	Patrice	
NORGET	Cedric	
NOUIR	Mazen	
PETRANTONI	Mathias Rosario	
TORRES	Frédéric	

La liste des candidats pour le concours interne comporte 33 noms :

NOM	PRENOM	OBSERVATION
ALFONSO	Vincent	
BABA	Bertrand	
BAILLETTE	Carole	
BARROUILLET	Rémy Anthony	
BENTIVEGNA	Antony Samuel Albert	
BISCANS	Benjamin	
BOURREL	Renaud Daniel Sébastien	
CHARAVEL	Stéphanie Laurence	
DESAGE	Cedric	
EL ATRI	Anis	
FERREIRA DA MOTA	Alexandre Johan	
GARCIA	Alexandre	
GARCIA-GIL	Damien	
GAULIER	Nicolas	
GERVAIS	Jean-Philippe	
GIMONNET	David	
GIRARD	Camille	

LE GARFF	Yann Michel Paul	
LE NET	Maxime	
MEZZARI	Loïc	
MURAT	Vincent	
PECHABADENS	Nicolas	
PROUCHAYRET	Gilles	
RAIGUE GREGORY	Gregory André	
RAYES	Nicolas	
REBELO DE ARAUJO	Franck	
REGUL	Christophe	
SOULIÉ	Laurent	
TEZZON	Cedric	
VELIA	David	
VERNET	Julien Marc Daniel	
VINCENT	Laurent	
YSERN	Julien Claude	

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 048-284800026-20260319-2026_047-AR



La liste des candidats admis à concourir au 3^{ème} concours comporte 5 noms :

NOM	PRENOM	OBSERVATION
GRILLI	Damien Patrice Jacky	
GUISCHET	Matthieu	
LAURENT	Xavier	
MARTINAGE	Amaury Bernard Regis	Sous réserve
ZOUBAYR	Saïd	

ARTICLE 3 - L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier de candidature complet est accepté sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier. Ce dossier peut être complété jusqu'au début de la première épreuve. La participation au concours sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier de candidature en temps utile.

ARTICLE 4 - Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 9 avril 2026 à la Halle St Jean, avenue des Gorges du Tarn, 48000 MENDE ainsi qu'au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, 11 boulevard des Capucins 48000 MENDE ;

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 17 mars 2026

Le Président,

Laurent SUAU

